



Peut-on reprendre un cadeau ?

Par **Roken**, le **20/05/2016** à **00:11**

Bonjour, rn rn Mon compagnon m'avait offert une voiture, elle est à mon nom mais maintenant que nous ne sommes plus ensemble il veut la reprendre. Il avait contracté un prêt qu'il n'a pas fini de payer mais, en aucun cas, je ne figure sur les papiers du prêt. Par contre, il a pris la photocopie de l'ancienne carte grise pour donner raison au prêt. Peut-il me reprendre mon cadeau ? rn rn Merci.

Par **amajuris**, le **20/05/2016** à **08:48**

bonjour, rn comme disent les enfants, donner c'est donner, reprendre c'est voler. rn une donation (= cadeau) est irrévocable. rn par contre, s'il arrête de rembourser le prêt, l'organisme de crédit risque de saisir votre véhicule. rn salutations

Par **Lag0**, le **20/05/2016** à **10:23**

[citation]une donation (= cadeau) est irrévocable[/citation] rn Bonjour, rn Pas tout à fait, 3 cas de révocation possible : rn - L'inexécution des charges rn - L'ingratitude rn - La survenance d'enfants

Par **morobar**, le **20/05/2016** à **18:01**

Bjr, rn [citation]Je ne pense pas que ce soit un "cadeau" au sens juridique si la carte grise est à

son nom ![/citation]rnLa carte grise est au nom de la dame, c'est bien un cadeau et il ne peut pas la reprendre.rnQuelques exceptions comme les bijoux de famille, la bague de fiançailles...